



COMPTES CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES	4
1. BILAN CONSOLIDE.....	4
2. ETATS DU RESULTAT GLOBAL.....	5
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	7
4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE.....	9
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES	10
2.1. Principes de préparation des états financiers	10
2.2. Méthodes et principes de consolidation	11
2.3. Immobilisations	11
2.3.1 Immobilisations corporelles	11
2.3.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé.....	12
2.3.3 Autres immobilisations incorporelles.....	12
2.4. Coûts d'emprunt.....	12
2.5. Dépréciations des actifs	12
2.6. Instruments financiers	12
2.6.1 Actifs et passifs financiers.....	12
2.6.2 Comptabilisation et évaluation	13
2.7. Stocks.....	14
2.8. Clients et autres débiteurs	14
2.9. Avantages du personnel.....	14
2.9.1 Indemnités de départ à la retraite	14
2.9.2 Engagements pris au titre des accords CATS	14
2.10. Provisions	14
2.10.1 Provisions non courantes.....	14
2.10.2 Provisions courantes.....	15
2.11. Contrats de locations.....	15
2.11.1 Contrats de location simple.....	15
2.11.2 Contrats de location financement.....	15
2.12. Chiffre d'affaires et autres produits.....	15
2.13. Impôts sur le résultat	16
2.14. Dividendes	16
2.15. Information sectorielle	16
2.16. Options de présentation	16
2.17. Crédit d'impôt compétitivité (« CICE »)	17

3.	SYNTHESE DES IMPACTS DU CHANGEMENT DE METHODE A LA SUITE DE L'APPLICATION DE L'IFRIC 21.....	18
4.	GESTION DU RISQUE FINANCIER	21
5.	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS	23
6.	ACTIFS NON COURANTS.....	23
7.	PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	25
8.	CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS.....	26
9.	AUTRES ACTIFS COURANTS	26
10.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	26
11.	INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS	27
12.	CAPITAL	31
13.	PROVISIONS.....	32
14.	REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ET AVANTAGES A LONG TERME	32
15.	AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	36
16.	CHIFFRE D'AFFAIRES	36
17.	ACHATS ET CHARGES EXTERNES	36
18.	CHARGES DE PERSONNEL.....	37
19.	IMPOTS ET TAXES.....	37
20.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS.....	38
21.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	38
22.	PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS TRESORERIE.....	38
23.	CHARGES FINANCIERES.....	39
24.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	39
25.	RESULTAT PAR ACTION.....	40
26.	DIVIDENDE	41
27.	ENGAGEMENTS.....	41
28.	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	42
29.	INDICATEURS DE GESTION	43
30.	EVENEMENTS POST CLOTURE	43
31.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	44

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

1. BILAN CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	6	157,8	153,5
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	6	6 643,8	6 829,5
Autres immobilisations incorporelles	6	47,0	46,2
Participations dans les entreprises associées	6	2,4	1,5
Autres actifs financiers non courants	6	96,6	95,8
Autres actifs non courants	6	0,0	0,0
Total actif non courant		6 947,6	7 126,6
Actif courant			
Stocks		9,3	9,2
Clients et autres débiteurs	8	129,5	123,2
Impôts courants		0,0	0,0
Autres actifs courants	9	185,0	157,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	1 281,2	2 104,9
Total actif courant		1 605,0	2 394,7
TOTAL DE L'ACTIF		8 552,5	9 521,2

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

En millions d'euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Capitaux propres			
Capital	12	33,9	33,9
Réserves consolidées		(1 503,4)	(547,2)
Résultat de l'exercice		538,4	419,2
Capitaux propres part du Groupe		(931,1)	(94,0)
Participations ne donnant pas le contrôle		0,1	0,1
Total des capitaux propres		(930,9)	(93,9)
Passif non courant			
Emprunts non courants	11	7 153,6	7 121,3
Impôts différés	24	22,2	38,1
Provisions non courantes	13	262,6	267,4
Autres passifs non courants	15	45,4	51,4
Total passif non courant		7 483,8	7 478,1
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers		96,0	108,1
Emprunts courants et dettes financières diverses	11	344,1	375,5
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	11	1 229,1	1 333,2
Dettes d'impôt sur le résultat		40,5	44,9
Provisions courantes	13	33,6	37,2
Autres passifs	15	256,4	238,2
Total passif courant		1 999,7	2 137,1
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		8 552,5	9 521,2

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

2. ETATS DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Chiffre d'affaires dont :	16	2 379,0	2 410,3
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure		2 213,8	2 149,2
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession		165,3	261,1
Achats et charges externes	17	(280,3)	(380,4)
Charges de personnel	18	(214,2)	(219,6)
Impôts et taxes	19	(301,1)	(292,5)
Dotations aux amortissements	20	(405,1)	(404,3)
Dotations aux provisions (nettes des reprises)		(24,2)	(36,9)
Autres produits et charges d'exploitation	21	5,2	1,6
Résultat opérationnel courant		1 159,3	1 078,3
Autres produits et charges opérationnels		-	-
Résultat opérationnel		1 159,3	1 078,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	22	13,1	22,9
Coût de l'endettement financier brut	23	(291,7)	(345,6)
Coût de l'endettement financier net		(278,6)	(322,7)
Autres produits et charges financiers	23	0,8	(0,9)
Quote-part du résultat des entreprises associées		(2,0)	(4,0)
Impôt sur le résultat	24	(340,9)	(331,2)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		538,7	419,5
Résultat net de la période		538,7	419,5
- dont part du Groupe		538,4	419,2
- dont participations ne donnant pas le contrôle		0,3	0,2
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
- résultat de base par action (part du Groupe)		4,76	3,71
- résultat dilué par action (part du Groupe)		4,76	3,71

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

Autres éléments du résultat global

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Résultat net de la période	538,7	419,5
Eléments non recyclables en résultat net		
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	3,3	(6,9)
Impôt sur éléments non recyclables	(1,1)	2,4
QP des gains et pertes sur éléments non recyclables des entreprises associées	0,0	0,0
Eléments recyclables en résultat net		
Ecart de conversion	0,0	0,0
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0,0	16,2
Impôt sur éléments recyclables	0,0	(5,6)
QP des gains et pertes sur éléments recyclables des entreprises associées	0,4	(0,4)
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	2,5	5,7
Résultat global total de la période	541,2	425,2
- part du groupe	540,9	424,9
- participations ne donnant pas le contrôle	0,3	0,2

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Etat de variations de capitaux propres pour l'exercice 2015

En millions d'Euros	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Autres (**)	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2015	33,9	0,3	(99,3)	(22,0)	(7,0)	(94,0)	0,1	(93,9)
Paiements en actions			0,5			0,5		0,5
Dividendes			(1 379,1)			(1 379,1)	(0,3)	(1 379,3)
Résultat net de la période			538,4			538,4	0,3	538,7
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0,4	2,1	2,5		2,5
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	(840,2)	0,4	2,1	(837,6)	0,0	(837,6)
Variation de périmètre et reclassement			0,6			0,6		0,6
Capitaux propres au 31/12/2015	33,9	0,3	(938,9)	(21,6)	(4,8)	(931,1)	0,1	(930,9)

Etat de variations de capitaux propres pour l'exercice 2014 (*)

En millions d'Euros	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Autres (**)	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2014 (*)	33,9	0,3	(69,6)	(32,2)	(2,5)	(70,0)	0,1	(69,9)
Paiements en actions			0,4			0,4		0,4
Dividendes			(449,9)			(449,9)	(0,2)	(450,1)
Résultat net de la période			419,2			419,2	0,2	419,5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				10,2	(4,5)	5,7	(0,0)	5,7
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	(30,3)	10,2	(4,5)	(24,6)	0,0	(24,6)
Variation de périmètre et reclassement			0,6			0,6		0,6
Capitaux propres au 31/12/2014	33,9	0,3	(99,3)	(22,0)	(7,0)	(94,0)	0,1	(93,9)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

(**) Les chiffres de cette colonne correspondent au traitement des écarts actuariels issus de l'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR).

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	Notes	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9	2 104,9	523,3
Résultat net		538,7	419,5
Incidence nette des sociétés mises en équivalence		2,0	4,0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	19	397,8	403,5
Autres retraitements		(2,5)	9,0
Résultat sur cessions		(3,0)	(0,7)
Autofinancement		932,9	835,3
Charge nette d'intérêts		278,4	322,2
Intérêts versés		(339,4)	(336,5)
Charge d'impôt sur le résultat	23	340,9	331,2
Impôt sur le résultat payé		(362,2)	(348,2)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(25,2)	17,4
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		825,4	821,4
Paiements sur acquisition d'immobilisations		(232,2)	(315,8)
Actifs financiers non courants		(5,1)	(10,1)
Total des acquisitions d'immobilisations		(237,4)	(325,9)
Cessions d'immobilisations		4,2	1,5
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		(233,1)	(324,4)
Dividendes versés aux actionnaires	25	(1 379,3)	(450,1)
Remboursement d'emprunts	10	(1 323,8)	(865,3)
Emission d'emprunts	10	1 287,2	2 400,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		(1 416,0)	1 084,6
Variation de trésorerie (I + II + III)		(823,7)	1 581,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9	1 281,2	2 104,9

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône est principalement constitué par les sociétés Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et Autoroutes Rhône-Alpes (AREA) qui exploitent des réseaux autoroutiers dont elles ont financé la construction, selon les termes de deux contrats de concession autoroutière différents qui expirent en janvier 2035 pour APRR et septembre 2036 pour AREA. Des contrats de plan définissent en outre les programmes d'investissements liés à ces deux concessions et les lois tarifaires correspondantes pour la période couverte par ces contrats.

Au total, le réseau couvre 2 323 kilomètres d'autoroutes dont 2 308 kilomètres sont en service.

Les conventions de concessions autoroutières et les cahiers des charges annexés constituent les instruments principaux définissant les relations entre l'Etat, la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône et la société AREA : ils réglementent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée des concessions et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation figurent notamment :

- l'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en œuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions ;
- les dispositions fixant le taux des péages et les règles d'évolution ;
- les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques ou des règles fiscales applicables propres aux sociétés d'autoroutes. Si une telle évolution était susceptible de compromettre gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et la société concessionnaire arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager.
- les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à la date d'expiration, et notamment la conclusion, 7 ans avant la fin de la concession, d'un programme d'entretien et de renouvellement pour les cinq dernières années ;
- les conditions du retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs : les biens de retour reviendront à l'Etat sans donner lieu à une contrepartie financière et ils ne pourront être vendus ou grevés de sûreté ou de servitude ;
- la faculté de l'Etat de résilier les contrats de concession par anticipation et de racheter les contrats de concession : en vertu des règles de droit public, l'Etat dispose d'une faculté de résiliation unilatérale des concessions pour motif d'intérêt général et sous le contrôle du juge ; en outre, la convention prévoit un droit de rachat par l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2012 pour motif d'intérêt général.

Une convention de concession distincte porte sur l'exploitation du Tunnel routier Maurice Lemaire par la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône jusqu'au 31 décembre 2068 (ce point a été modifié depuis la clôture, cf. note 30).

La Société mère APRR est une société anonyme, enregistrée en France, et a son siège social au 36, rue du Docteur Schmitt, 21850 Saint-Apollinaire.

Elle est contrôlée par le Groupe Eiffage au travers de sa filiale Eiffarie, détenue au 31 décembre à 100 % conjointement par le groupe Eiffage et Macquarie Autoroutes de France (une société gérée par Macquarie et détenue par des fonds d'investissement dans les infrastructures).

Les comptes consolidés 2015 ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 23 février 2016 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 juin 2016.

Faits significatifs 2015 :

Le 9 avril 2015, l'Etat et les sociétés concessionnaires d'autoroute (dont APRR) ont signé un protocole d'accord prévoyant notamment :

- un gel des tarifs en 2015, qui sera compensé par des hausses tarifaires additionnelles sur les années futures,
- la compensation, sous forme de hausses tarifaires additionnelles, du relèvement de la redevance domaniale intervenu en 2013,
- la mise en œuvre du plan de relance autoroutier, représentant pour le groupe APRR environ 720 M€ d'investissements, compensés par un allongement de deux ans et un mois de la durée de la concession d'APRR et un allongement de trois ans et neuf mois de la durée de la concession d'AREA,
- la participation des sociétés concessionnaires d'autoroute au financement des infrastructures de transport, au travers notamment d'une contribution annuelle au budget de l'AFITF.

Les avenants aux contrats de concession formalisant les trois premiers points cités ci-dessus ont été approuvés par décret n° 2015-1044 du 21 août 2015 publié au Journal Officiel du 23 août.

À la suite de l'extension de la durée des concessions, l'amortissement de caducité a été recalculé sur les nouvelles durées, à compter du 1^{er} juillet 2015.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés établis par le Groupe APRR au 31 décembre 2015 ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (normes IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

Ces comptes sont publiés en millions d'euros.

Les actifs et les passifs sont généralement comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amorti, sous réserve des cas particuliers suivants :

- les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés;
- les provisions pour avantages sociaux à prestations définies sont évaluées selon les indications fournies en note 2.9 et au paragraphe 13.

L'évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice est la suivante.

Les nouvelles interprétations et amendements suivants adoptés par l'Union Européenne sont appliqués à compter du 1er janvier 2015 :

- IFRIC 21 « Taxes »,
- amendements « Améliorations des normes cycle 2011-2013 ».

Les incidences de l'interprétation IFRIC 21 sur les comptes du Groupe sont présentées en note 3.

Les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er février 2015 ou 1er janvier 2016 ne sont pas appliqués par anticipation dans ces états financiers :

- amendements « Améliorations des normes cycle 2010-2012 »
- amendements à IAS 19 « Contributions des salariés »
- amendements à IAS 1 « Initiatives informations à fournir »
- amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables »
- amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes »
- amendements « Améliorations des normes cycle 2012-2014 »
- amendements à IAS 27 « Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels »

Leur mise en place ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Le Groupe réalise actuellement une analyse des impacts de l'application des normes suivantes non encore adoptées par l'Union Européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers »,
- IFRS 15 « Reconnaissance du revenu » : cette norme serait applicable à compter de 2018,
- IFRS 16 « Contrats de location » : cette norme serait applicable à compter de 2019.

2.2. Méthodes et principes de consolidation

Conformément à la norme IFRS 10, les entités contrôlées directement ou indirectement par APRR sont consolidées par intégration globale.

La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

- APRR dispose de droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de l'entité,
- APRR est exposé aux rendements variables de l'entité, et
- APRR peut utiliser son pouvoir pour influencer le niveau de ses rendements variables.

Conformément à la norme IAS 28 R, les entités sur lesquelles APRR exerce une influence notable ou a des droits sur l'actif net dans le cadre d'un contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence.

Le Groupe APRR comprend la société-mère (Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), la filiale AREA Participation détenue à 100,00 % (société en intégration globale), sa filiale AREA (Société des Autoroutes Rhône-Alpes) détenue à 99,84% (société en intégration globale), l'entreprise associée ADELAC (société mise en équivalence) détenue à 49,90 % par AREA et l'entreprise associée AXXES (société mise en équivalence) détenue à 34,01 % par le groupe APRR (dont 6,42 % détenue par AREA).

2.3. Immobilisations

Les immobilisations sont réparties en trois catégories :

- Immobilisations corporelles,
- Immobilisations incorporelles du domaine concédé
- Autres immobilisations incorporelles

2.3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages). Ces immobilisations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition, net des amortissements constatés.

Elles font l'objet d'un amortissement calculé selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre trois et dix ans.

2.3.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Depuis l'application de l'interprétation IFRIC 12 en 2009, les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire de facturer les usagers des réseaux autoroutiers concédés, obtenu en contrepartie de la construction des ouvrages.

Ce droit du concessionnaire a été évalué par référence à la juste valeur des prestations de construction des ouvrages, à laquelle ont été ajoutés les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction, sous déduction des rémunérations reçues en espèces (subventions reçues du concédant).

Il est amorti sur la durée du contrat selon le mode linéaire, pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de mise en service de l'actif.

2.3.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée entre 3 et 5 ans.

2.4. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

Pour les opérations éligibles :

- la capitalisation des frais financiers est effectuée sur la base de l'encours moyen mensuel des immobilisations ou travaux en-cours ayant fait l'objet d'un paiement au cours de l'année ;
- à cet encours moyen mensuel décaissé est affecté le taux d'intérêt effectif spécifique de l'emprunt, dans le cas où l'opération a fait l'objet d'un emprunt spécifique, ou la moyenne pondérée des taux d'intérêts effectifs des autres emprunts, pour les opérations n'ayant pas fait l'objet d'un emprunt spécifique.

2.5. Dépréciations des actifs

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à distinguer deux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), l'une relative aux deux concessions de la société APRR et l'autre à la concession de la société AREA.

Un test de dépréciation est constaté en cas d'indice de perte de valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT en tenant compte le cas échéant de la valeur résiduelle, actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié à la nature de l'UGT.

2.6. Instruments financiers

2.6.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers évalués en juste valeur par compte de résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et créances d'exploitation et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les dettes financières au coût amorti, les dettes financières en juste valeur, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessus sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IAS 39 : "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation".

2.6.2 Comptabilisation et évaluation

- a) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.
- b) Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés, classés en « Autres actifs financiers non courants », et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Après leur comptabilisation, ils sont évalués en juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée directement en capitaux propres à l'exception des pertes de valeur. Lorsque ces actifs sont « décomptabilisés », le cumul des profits ou pertes constatés en capitaux propres est transféré au résultat de la période en « Autres produits et charges financiers ».
- c) Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value ainsi que les actifs désignés à la juste valeur sur option. Les gains et pertes de ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

Les gains et pertes sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon leur nature.

- d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont eux aussi évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

- e) Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).
- f) Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés, contractés afin de couvrir les risques de variations de juste valeur liées au risque de taux de certains des emprunts à taux fixe, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées en résultat, et les emprunts couverts sont réévalués au titre du risque de taux en contrepartie du résultat.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat. Les instruments non qualifiés en comptabilité de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et sont comptabilisés en résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La valorisation liée au risque de crédit des instruments dérivés est calculée à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan, auxquelles sont appliquées un taux de recouvrement.

2.7. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

2.8. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances inférieures à six mois. Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

2.9. Avantages du personnel

2.9.1 Indemnités de départ à la retraite

Les avantages aux personnels à prestations définies sont constitués des Indemnités de Fin de Carrière. La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Les actifs dédiés à la couverture des engagements sont retenus à la juste valeur et sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation du bilan.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels sont désormais comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque la société adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Le coût des services passés est désormais immédiatement comptabilisé en résultat.

2.9.2 Engagements pris au titre des accords CATS

Une provision est constituée au titre des engagements pris par le groupe dans le cadre des accords CATS (Cessation d'Activité des Travailleurs Salariés) signés en 2007, et comptabilisée en tant que « termination benefits ».

La provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel pour la population concernée, avec un âge moyen de départ en retraite de 62 ans (compte tenu de la spécificité de cette population), selon les mêmes hypothèses d'actualisation que la provision pour indemnités de fin de carrière.

Elle couvre l'indemnité de remplacement jusqu'au départ en retraite effectif du salarié, pour la part restant à la charge de la société.

2.10. Provisions

2.10.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et médailles du travail (cf. 2.9 ci-avant) et, d'autre part, les provisions pour maintien en état des infrastructures.

En effet, les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement l'indice TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en autres charges financières.

La part à moins d'un an de ces provisions a été classée en « Provisions courantes ».

2.10.2 Provisions courantes

Elles sont essentiellement constituées :

- de la part à moins d'un an des provisions pour maintien en l'état des infrastructures ;
- de la part à moins d'un an des provisions retraites et médailles du travail ;
- des autres provisions pour risques et charges incluant les provisions accords CATS (cf. 2.9 ci-avant), les provisions pour litiges avec le personnel et les provisions pour litiges liés à l'activité (litiges clients, sous-traitants, fournisseurs).

2.11. Contrats de locations

2.11.1 Contrats de location simple

Pour les contrats de location simple dans lesquels le Groupe est preneur (matériels, bureaux, parkings, immeubles), le loyer est constaté en étalant linéairement sur la durée du contrat de location l'ensemble des dépenses certaines liées à ces contrats, y compris les coûts de mise en place.

Les biens construits par le groupe et faisant l'objet de contrats de location simple (location de fibres optiques auprès des opérateurs de télécommunication, utilisation des aménagements réalisés par le Groupe sur les aires d'autoroutes par des exploitants d'installations commerciales) figurent à l'actif du Groupe et sont comptabilisés selon la même méthode que les autres immobilisations corporelles. La part certaine des produits relatifs à ces contrats est comptabilisée en résultat sur la durée du contrat selon la méthode linéaire ; les loyers conditionnels ne sont comptabilisés en produits que lorsqu'ils sont acquis.

2.11.2 Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens ; en contrepartie il est comptabilisé un passif financier.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.12. Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le Groupe comptabilise en « chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession » les produits (et les charges en « achats et charges externes ») relatifs aux services de construction concédés par application de la norme IAS 11 (reconnaissance du chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancement).

2.13. Impôts sur le résultat

Les impôts comprennent les impôts courants et les impôts différés.

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur en France.

Sauf exception, les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles existant entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Ils sont évalués sur la base des taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés puisqu'ils concernent le même groupe fiscal et se rapportent à des opérations intervenues depuis l'option pour ce régime fiscal.

Depuis le 1er janvier 2011, le groupe APRR fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Financière Eiffarie et qui comprend les sociétés Eiffarie, APRR, AREA Participation, AREA et SIRA. La convention signée entre les sociétés intégrées a été établie selon la méthode de la neutralité fiscale pour les différentes sociétés du groupe.

2.14. Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

2.15. Information sectorielle

Le Groupe a une seule activité constituée par l'exploitation de réseaux autoroutiers dans le cadre de contrats de concession venant à échéance respectivement au 31 janvier 2035 et au 30 septembre 2036, pour les deux concessions principales consolidées par intégration globale. Ces réseaux sont situés uniquement en France. L'ensemble des indicateurs clés et performances du Groupe sont analysés par le management au niveau consolidé. Par ailleurs, l'activité « Péages » représente 97 % du chiffre d'affaires hors prestations de construction, les activités annexes étant ainsi non significatives au regard des performances du Groupe. Il en résulte qu'aucune information par secteur d'activité ou par zone géographique n'est fournie dans les comptes consolidés.

2.16. Options de présentation

Les actifs et passifs sont classés sous la présentation courant / non courant.

Dans le compte de résultat les charges d'exploitation sont présentées par nature.

Les agrégats "Résultat opérationnel courant", "Résultat opérationnel", "Coût de l'endettement financier brut" et "Coût de l'endettement financier net" figurant dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentés conformément aux critères de la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Le « coût de l'endettement financier net » est égal à l'ensemble des charges financières liées à l'endettement diminué des produits financiers issus des placements de trésorerie.

2.17. Crédit d'impôt compétitivité (« CICE »)

La 3ème loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le crédit d'impôt compétitivité emploi ("CICE") à compter du 1er janvier 2013.

Un produit à recevoir au titre du CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

Le produit relatif au CICE est comptabilisé au compte de résultat en déduction des frais de personnel.

L'utilisation du CICE a principalement concerné l'acquisition de logiciels de production, de matériels, la recherche et l'innovation, la formation et la prévention, les services au client, et le développement durable.

3. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU CHANGEMENT DE METHODE A LA SUITE DE L'APPLICATION DE L'IFRIC 21

Passif	31/12/2014				01/01/2014			
	Publié	C3S	RD	Retraité	Publié	C3S	RD	Retraité
En millions d'euros								
Capitaux propres								
Capital	33,9			33,9	33,9			33,9
Réserves consolidées	(525,9)	1,9	(23,2)	(547,2)	(524,8)	1,9	(23,2)	(546,1)
Résultat de l'exercice	419,7	0,1	(0,6)	419,2	442,2			442,2
Capitaux propres part du Groupe	(72,2)	2,0	(23,8)	(94,0)	(48,7)	1,9	(23,2)	(70,0)
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1			0,1	0,1			0,1
Total des capitaux propres	(72,1)	2,0	(23,8)	(93,9)	(48,6)	1,9	(23,2)	(69,9)
Passif non courant								
Emprunts non courants	7 121,3			7 121,3	6 079,1			6 079,1
Impôts différés	51,4	1,2	(14,6)	38,1	58,3	1,2	(14,2)	45,2
Provisions non courantes	267,4			267,4	253,4			253,4
Autres passifs non courants	51,4			51,4	52,3			52,3
Total passif non courant	7 491,4	1,2	(14,6)	7 478,1	6 443,0	1,2	(14,2)	6 429,9
Passif courant								
Fournisseurs et autres créanciers	108,1			108,1	113,6			113,6
Emprunts courants et dettes financières diverses	375,5			375,5	372,1			372,1
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	1 333,2			1 333,2	869,1			869,1
Dettes d'impôt sur le résultat	44,9			44,9	49,9			49,9
Provisions courantes	37,2			37,2	44,3			44,3
Autres passifs	241,4	(3,2)		238,2	231,5	(3,1)		228,4
Total passif courant	2 140,3	(3,2)	-	2 137,1	1 680,6	(3,1)	-	1 677,4
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	9 559,6	-	(38,4)	9 521,2	8 074,9	-	(37,5)	8 037,4
TOTAL DE L'ACTIF	9 559,6	-	(38,4)	9 521,2	8 074,9	-	(37,5)	8 037,4

C3S : Contribution Sociale de Solidarité

RD : Redevance Domaniale

TF : Taxe Foncière

Actif	31/12/2014				01/01/2014			
	Publié	C3S	RD	Retraité	Publié	C3S	RD	Retraité
En millions d'euros								
Actif non courant								
Immobilisations corporelles	153,5			153,5	158,7			158,7
Immeubles de placement	-			-	-			-
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	6 829,5			6 829,5	6 917,5			6 917,5
Goodwill	-			-	-			-
Autres immobilisations incorporelles	46,2			46,2	41,7			41,7
Participations dans les entreprises associées	1,5			1,5	5,8			5,8
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	-			-	-			-
Autres actifs financiers	95,8			95,8	85,5			85,5
Impôts différés	-			-	-			-
Autres actifs non courants	-			-	-			-
Total actif non courant	7 126,6	-	-	7 126,6	7 209,2	-	-	7 209,2
Actif courant								
Stocks	9,2			9,2	9,3			9,3
Clients et autres débiteurs	123,2			123,2	126,1			126,1
Impôts courants	-			-	(0,0)			(0,0)
Actifs financiers sur accords de concession de services courants	-			-	-			-
Autres actifs	195,7		(38,4)	157,3	207,1		(37,5)	169,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 104,9			2 104,9	523,3			523,3
Actifs détenus en vue de la vente	-			-	-			-
Total actif courant	2 433,1	-	(38,4)	2 394,7	865,7	-	(37,5)	828,2
Total de l'actif	9 559,6	-	(38,4)	9 521,2	8 074,9	-	(37,5)	8 037,4

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2014				
	Publié	C3S	T.F.	R.D.	Retraité
Produit des activités opérationnelles	2 410,3	-	-	-	2 410,3
Autres produits de l'activité	-	-	-	-	-
Achats consommés	(27,6)	-	-	-	(27,6)
Charges de personnel	(219,6)	-	-	-	(219,6)
Charges externes	(352,8)	-	-	-	(352,8)
Impôts et taxes	(291,7)	0,1	-	(0,9)	(292,5)
Dotations aux amortissements	(404,3)	-	-	-	(404,3)
Dotation aux provisions (nettes de reprises)	(36,9)	-	-	-	(36,9)
Autres produits et charges d'exploitation	1,6	-	-	-	1,6
Résultat opérationnel courant	1 079,1	0,1	-	(0,9)	1 078,3
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	1 079,1	0,1	-	(0,9)	1 078,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	22,9	-	-	-	22,9
Coût de l'endettement financier brut	(345,6)	-	-	-	(345,6)
Coût de l'endettement financier net	(322,7)	-	-	-	(322,7)
Autres produits et charges financiers	(0,9)	-	-	-	(0,9)
Quote-part du résultat des entreprises associées	(4,0)	-	-	-	(4,0)
Impôt sur le résultat	(331,5)	(0,0)	-	0,3	(331,2)
Résultat net	420,0	0,1	-	(0,6)	419,5
- Part du groupe	419,7	-	-	-	419,2
- Participations ne donnant pas le contrôle	0,2	-	-	-	0,2

IFRIC 21 – Taxes est applicable au 1er janvier 2015 avec effet rétrospectif au 1er janvier 2014.

IFRIC 21 vise à clarifier le fait générateur de la comptabilisation des passifs pour impôts et taxes autres que les impôts sur les bénéfices. Cette interprétation précise que le fait générateur qui crée un passif au titre d'une taxe est l'événement qui rend la taxe exigible en vertu des dispositions légales ou réglementaires. Ainsi, si le fait générateur intervient à une date spécifiée, le passif est constaté à cette date. Si le fait générateur est étalé dans le temps (par exemple, génération du chiffre d'affaires), le passif est constaté au fur et à mesure de l'exercice

TFT	En millions d'euros	2014	
		publié	retraité
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	523,3	-	523,3
Résultat net	420,0	(0,5)	419,5
Incidence nette des sociétés mises en équivalence	4,0	-	4,0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	403,5	-	403,5
Autres retraitements	9,0	-	9,0
Résultat sur cessions	(0,7)	-	(0,7)
Autofinancement	835,8	(0,5)	835,3
Charge nette d'intérêts	322,2	-	322,2
Intérêts versés	(336,5)	-	(336,5)
Charge d'impôt sur le résultat	331,5	(0,3)	331,2
Impôt sur le résultat payé	(348,2)	-	(348,2)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	16,6	0,8	17,4
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)	821,4	-	821,4
Paiements sur acquisition d'immobilisations	(315,8)	-	(315,8)
Actifs financiers non courants	(10,1)	-	(10,1)
Total des acquisitions d'immobilisations	(325,9)	-	(325,9)
Cessions d'immobilisations	1,5	-	1,5
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)	(324,4)	-	(324,4)
Dividendes versés aux actionnaires	(450,1)	-	(450,1)
Remboursement d'emprunts	(865,3)	-	(865,3)
Emission d'emprunts	2 400,0	-	2 400,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)	1 084,6	-	1 084,6
Variation de trésorerie (I + II + III)	1 581,6	-	1 581,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	2 104,9	-	2 104,9

4. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Le groupe APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Il supporte un risque de change limité sur les transactions qu'il effectue.

Le financement externe du Groupe est libellé exclusivement en euros.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est maîtrisé via la régularité des flux d'encaissement de trésorerie et de remboursement de la dette.

Pour sa gestion courante, le Groupe dispose d'un crédit syndiqué de 1 800 millions d'euros à taux variable dont l'encours était totalement disponible au 31 décembre 2015.

Deux émissions obligataires ont été réalisées en 2015 :

- en octobre, une émission de 500 millions d'euros, à taux fixe, de maturité janvier 2024,
- en novembre, une émission de 500 millions d'euros, à taux variable, de maturité janvier 2020.

Dans ces conditions, l'enveloppe résiduelle disponible au 31 décembre 2015 dans le cadre du programme EMTN en place s'élève désormais à 1,75 milliards d'euros compte tenu des émissions intervenues depuis la mise en place.

Un nouvel emprunt BEI de 275 M€ a également été souscrit.

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis de la CNA et de ses autres prêteurs à respecter les deux ratios suivants :

- le ratio dette nette / Ebitda doit rester inférieur à 7,0
- le ratio Ebitda / charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2

Au 31 décembre 2015, la valeur de ces deux ratios est respectivement de 4,7 et de 5,8.

Le non-respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette d'APRR.

La dette à long terme du Groupe est notée BBB+, avec perspective stable, par Standard & Poors et Fitch.

Une dégradation de ces notations entraînerait un renchérissement des marges et taux applicables aux dettes bancaires et obligations émises dans le cadre du programme EMTN.

L'échéancier des passifs financiers est détaillé dans la note 11.

Risque de taux

Au 31 décembre 2015, 73 % de la dette financière brute du Groupe est à taux fixe, 4 % à taux fixe sur un nominal indexé sur l'inflation, et 23 % à taux variable.

Le Groupe n'encourt pas sur sa dette actuelle de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse de taux.

Une analyse de sensibilité a été effectuée :

- sur la base de la dette au 31 décembre 2014 une variation de 100 points de base des taux variables (Euribor) aurait une incidence de 10,3 millions d'euros sur le résultat financier, soit 6,4 millions sur le résultat net.
- sur la base de la dette au 31 décembre 2015 une variation de 100 points de base des taux variables (Euribor) aurait une incidence de 17,5 millions d'euros sur le résultat financier, soit 10,8 millions sur le résultat net.

Risque lié à l'inflation

L'évolution des tarifs de péages étant fixée par référence à l'évolution de l'indice annuel des prix hors tabacs, le Groupe supporte un risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation.

Cette exposition est en partie atténuée dans la mesure où par ailleurs une fraction de l'endettement du Groupe supporte un taux d'intérêt fixe sur un nominal indexé sur l'inflation.

Cette fraction est de près de 4 % au 31 décembre 2015 (contre 6 % au 31 décembre 2014).

Le Groupe dispose indirectement par ce biais d'une couverture partielle du risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation: ainsi, une telle baisse entraînerait certes une réduction des hausses de tarifs de péages mais diminuerait également la charge financière supportée sur cette fraction de dette indexée sur l'inflation, réduisant du même coup l'impact globalement négatif d'une baisse de l'inflation sur les résultats du Groupe.

Risque de crédit

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014
Créances en retard d'échéance compris entre 0 et 3 mois	5,4	5,5
Créances en retard d'échéance compris entre 3 et 6 mois	1,7	1,1
Créances en retard d'échéance de plus de 6 mois	5,4	4,4
Créances en retard d'échéance	12,6	11,0

En dehors de celles mentionnées ci-dessus, les créances en retard sont réparties sur un nombre de clients très important, du fait de la nature de notre activité, et il n'est donc pas possible de porter une appréciation globale sur leur qualité financière.

Ces créances en retard font l'objet de provisions à hauteur d'environ 39 % de leur montant global.

Les placements de trésorerie et les opérations de couverture ne sont réalisés qu'avec des établissements financiers notoirement réputés.

Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe APRR. Les risques pris en charge sont de toute nature : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté ainsi que sur une « Politique de gestion des risques » approuvée par la Direction Générale.

La cartographie des risques du Groupe a été mise à jour en 2012.

5. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période.

Ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et comportent certains aléas.

Elles concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs, les engagements de retraites, la juste valeur des instruments dérivés et les provisions courantes et non courantes.

6. ACTIFS NON COURANTS

Année 2015				
	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	748	51	(54)	745
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	13 097	173	(5)	13 265
Autres immobilisations incorporelles	191	9	(0)	200
Participations dans les entreprises associées	1	1	-	2
Titres de participation non cotés	4	0		4
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	5	1	(0)	6
Autres actifs financiers	88	5	(5)	89
Total autres actifs financiers	98	5	(5)	99
Total des valeurs brutes	14 136	240	(64)	14 311

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾				
Immobilisations corporelles	(594)	(46)	54	(587)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(6 267)	(358)	4	(6 621)
Autres immobilisations incorporelles	(145)	(8)	0	(153)
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	(2)	-	0	(2)
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Total autres actifs financiers	(2)	-	0	(2)
Total amortissements et pertes de valeur	(7 009)	(413)	58	(7 363)
Total actifs non courants (a-b)	7 127	(173)	(6)	6 948

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de 2015

L'augmentation des immobilisations corporelles du domaine concédé de l'année 2015 est notamment due aux constructions neuves (construction de la section Gannat – Vichy, liaison A46 – A466), aux travaux d'élargissements (A46 Nord, A71 et A43) et à la création de nouveaux diffuseurs.

Elle inclut 1,1 millions d'euros d'intérêts capitalisés, contre 4,5 millions d'euros en 2014.

Année 2014

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	753	42	(46)	748
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12 833	269	(5)	13 097
Autres immobilisations incorporelles	178	14	(1)	191
Participations dans les entreprises associées	6	-	(4)	1
Titres de participation non cotés	4	-	(0)	4
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	5	1	(0)	5
Autres actifs financiers	79	10	(0)	88
Total autres actifs financiers	88	11	(0)	98
Total des valeurs brutes	13 858	335	(57)	14 136

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾				
Immobilisations corporelles	(594)	(46)	46	(594)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(5 915)	(356)	4	(6 267)
Autres immobilisations incorporelles	(137)	(9)	1	(145)
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	(2)	-	0	(2)
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Total autres actifs financiers	(2)	-	0	(2)
Total amortissements et pertes de valeur	(6 648)	(412)	52	(7 009)
Total actifs non courants (a-b)	7 209	(77)	(5)	7 127

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au titre de 2014

(Millions d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Marchés de travaux signés et non exécutés	184,4	87,3

Par ailleurs, le montant total des opérations de construction, d'élargissements ou de création de nouveaux diffuseurs que le Groupe s'est engagé à réaliser est estimé à 857 M€ sur la période 2016 – 2020.

7. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La participation dans les entreprises associées représente la part du Groupe dans les sociétés ADELAC, titulaire de la concession de 19 km de l'autoroute A41 entre Villy-Le-Pelloux - Saint-Martin-Bellevue et Saint-Julien-en-Genevois, et AXXES, qui commercialise et gère les abonnements poids lourds.

Les principales données financières relatives à ces participations sont les suivantes :

(Millions d'Euros)	ADELAC	AXXES
Pays	France	France
% des titres de participation détenus	49,82%	34,01%
Dividendes versés au groupe	0,0	0,0
Actifs courants	22,5	153,1
Actifs non courants	812,7	24,5
Total Actif	835,2	177,6
Capitaux propres	0,8	5,8
Passifs courants	3,1	158,9
Passifs non courants	831,3	12,9
Total des Passifs et de Capitaux propres	835,2	177,6
Produit des activités opérationnelles	47,8	817,9
Résultat net	(7,0)	(6,6)
Autres éléments du résultat global	12,1	0,0
Résultat global	5,1	(6,6)
Quote-part comptabilisée du résultat des entreprises associées	0,0	(2,0)
Quote-part comptabilisée des autres éléments du résultat global des entreprises associées	0,4	0,0
Quote-part du groupe dans les capitaux propres des entreprises associées	0,4	2,0
Quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées	7,1	0,0
Quote-part non comptabilisée des autres éléments du résultat global des entreprises associées	(7,1)	0,0
Valeur d'équivalence	0,4	2,0
Valeur boursière des participations	N/A	N/A

Les autres éléments du résultat global sont liés à des variations de juste valeur des instruments de couverture de taux d'intérêts, dont le traitement est réalisé de manière similaire à celle du groupe APRR (Cf. note 2.6.2).

8. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

(Millions d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Clients et comptes rattachés - péages	85,0	79,0
Clients et comptes rattachés - autres activités	49,3	48,2
Dépréciations des créances clients	(4,8)	(4,0)
Clients et autres débiteurs	129,5	123,2

La ligne « autres activités » recouvre principalement les facturations aux sous-concessionnaires au titre des installations commerciales sur aires d'autoroute.

9. AUTRES ACTIFS COURANTS

(Millions d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Etat - TVA	28,4	33,1
Autres créances diverses	153,8	121,4
Charges constatées d'avance	1,3	1,3
Autres	1,4	1,4
Autres actifs courants	185,0	157,3

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

Les autres créances diverses sont essentiellement composées de créances liées au télépéage inter sociétés (TIS).

10. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(Millions d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie	590,7	729,8
Equivalents de trésorerie	690,6	1 375,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 281,2	2 104,9

Les éléments classés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » sont des placements à court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

11. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS

Deux nouveaux emprunts obligataires ont été contractés en 2015 pour 1 000 millions d'euros, dans le cadre du programme EMTN.

Un nouvel emprunt BEI de 275 M€ a également été souscrit.

424 millions d'emprunts CNA ont été remboursés sur l'exercice, ainsi que 900 M€ de prêts obligataires contractés au titre du programme EMTN.

Sur la ligne de crédit syndiqué de 719,5 M€ jusqu'en février 2015, et 1 800 M€ ensuite, aucun tirage et aucun remboursement n'ont été effectués.

L'encours de billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2015 à 132 M€, contre 120 M€ au 31 décembre 2014.

Endettement financier net et échéances des dettes et des flux d'intérêts associés :

Au 31 décembre 2015	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières de placement	690,6							
Disponibilités	590,7							
Sous total	1 281,2							
Dettes financières : courantes et non courantes								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	7 128,4	7 150,2	0,0	1 392,0	1 214,7	1 079,7	1 079,6	2 384,1
Instrument dérivé passif	25,2							
<i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		836,9	215,2	215,3	141,6	83,4	52,0	129,4
Emprunts non courants	7 153,6	7 987,1	215,2	1 607,3	1 356,3	1 163,1	1 131,6	2 513,6
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés	1 229,1	1 237,0	1 237,0					
<i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		45,8	45,8					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	1 229,1	1 282,8	1 282,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	344,1	132,0	132,0					
Sous total dettes financières	8 726,8	9 401,9	1 630,0	1 607,3	1 356,3	1 163,1	1 131,6	2 513,6
Endettement financier net	-7 445,5							

Flux de capital et d'intérêts présentés hors frais d'émission d'emprunts, hors prime d'émission et autres réévaluations sans flux.

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 31 décembre 2015. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2015 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 1,50 % par an.

Les emprunts et dettes financières courantes sont principalement constitués des intérêts courus à échoir dont les flux sont inclus dans les intérêts décrits ci-avant. Le solde (132 M€) correspond à l'encours de billets de trésorerie émis.

Au 31 décembre 2014	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières de placement	1 375,1							
Disponibilités	729,8							
Sous total	2 104,9							
Dettes financières : courantes et non courantes								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	7 091,4	7 110,6	0,0	1 236,0	1 391,7	1 214,5	1 079,4	2 189,0
Instrument dérivé passif	29,9							
<i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		1 059,6	250,6	256,3	205,1	131,4	72,5	143,7
Emprunts non courants	7 121,3	8 170,1	250,6	1 492,3	1 596,8	1 345,9	1 151,9	2 332,7
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés	1 333,2	1 337,9	1 337,9					
<i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		89,1	89,1					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	1 333,2	1 427,0	1 427,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	375,5	120,0	120,0					
Sous total dettes financières	8 830,0	9 717,1	1 797,5	1 492,3	1 596,8	1 345,9	1 151,9	2 332,7
Endettement financier net	-6 725,1							

Flux de capital et d'intérêts présentés hors frais d'émission d'emprunts, hors prime d'émission et autres réévaluations sans flux.

(Millions d'Euros)	Valeur comptable 31/12/15	Juste valeur 31/12/15	Valeur comptable 31/12/14 (*)	Juste valeur 31/12/14
Actifs financiers :				
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 281,2	1 281,2	2 104,9	2 104,9
Prêts	5,7	5,7	5,2	5,2
Swaps de taux d'intérêts	7,8	7,8	9,8	9,8
Autres actifs financiers	83,0	83,0	80,8	80,8
Clients et autres débiteurs	129,5	129,5	123,2	123,2
Autres actifs courants (*)	185,0	185,0	157,3	157,3
Autres actifs non courants	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers :				
Emprunts à taux variable	1 924,2	1 992,3	1 216,3	1 278,3
Emprunts à taux fixe sur nominal indexé	332,8	360,1	544,9	604,1
Emprunts à taux fixe	6 076,6	6 512,7	6 639,0	7 270,2
Swaps de taux d'intérêt	25,2	25,2	29,9	29,9
Autres passifs financiers	368,0	368,0	399,9	399,9
Fournisseurs et autres créanciers	96,0	96,0	108,1	108,1
Autres passifs non courants	45,4	45,4	51,4	51,4
Autres passifs (*)	256,4	256,4	238,2	238,2

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

La juste valeur des instruments dérivés a été évaluée sur la base de la valeur marked to market communiquée par les différentes contreparties.

(Millions d'Euros)	2 015			2 014		
	Niveau de juste valeur dans la hiérarchie			Niveau de juste valeur dans la hiérarchie		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur :						
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 281,2			2 104,9		
Swaps de taux d'intérêts		7,8			9,8	
Titres de participation non cotés			2,3			2,2
Soldes des actifs financiers évalués à la juste valeur	1 281,2	7,8	2,3	2 104,9	9,8	2,2
Passifs financiers :						
Emprunts à taux fixe évalués à la juste valeur						
<i>Notionnel</i>		75,0			75,0	
<i>Réévaluation</i>		4,2			5,5	
Swaps de taux d'intérêts		25,2			29,9	
Soldes des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	104,4	-	-	110,3	-

niveau 1 : prix coté sur un marché actif

niveau 2 : modèle interne avec données de marché observables

niveau 3 : modèle interne avec données non observables

(Millions d'Euros)	Montants notionnels par échéance au 31 décembre 2015			Juste valeur	Dont dérivés qualifiés de couverture de juste valeur		Dont dérivés qualifiés autonomes	
	2 018	2 020	Total		Notionnels	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêts								
Swap de taux, payeur variable/receveur 3,38%	75,0	-	75,0	7,8	75,0	7,8		
Swap de taux, payeur variable / receveur variable	58,4	-	58,4	0,0	0,0	-	58,4	0,0
Swap de taux, payeur variable / receveur 4,5 %	75,0	-	75,0	(0,7)	-	-	75,0	(0,7)
Swap de taux, payeur variable / receveur variable	75,0	-	75,0	(4,2)	-	-	75,0	(4,2)
Swap de taux, payeur 4,5% / receveur variable		91,6	91,6	(20,3)	-	-	91,6	(20,3)
Soldes des actifs financiers évalués à la juste valeur	283,4	91,6	375,0	(17,3)	75,0	7,8	300,0	(25,2)

Au 31 décembre 2015, le portefeuille d'instruments dérivés du Groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône se compose d'une structure résiduelle de cinq contrats dérivés (dont 1 swap receveur de taux fixe et payeur de taux variable bénéficiant de la qualification comptable de couverture de juste valeur de nominal 75 millions d'euros et d'échéance 2018, 3 contrats optionnels visant à encadrer dans une certaine mesure l'exposition à une hausse de taux et 1 swap payeur de taux fixe et receveur de taux variable résultant de l'exercice d'une swaption arrivée à échéance en avril 2010, qui ont été traités en tant qu'instruments autonomes), mise en place au second semestre 2005, dans le cadre d'un programme de variabilisation portant sur un nominal ramené au 30 juin 2010 à 300 millions d'emprunts adossés à concurrence de :

- 208,4 millions d'euros à la ligne CNA 4,50% échéance 28 mars 2018,
- 91,6 millions d'euros et jusqu'en avril 2020, à une fraction de l'endettement équivalente à celle de la ligne CNA 4,50% arrivée à échéance le 25 avril 2010.

La prise en compte du risque de crédit dans la valorisation de la juste valeur des instruments dérivés conformément à IFRS 13 n'a aucun impact significatif.

Catégories d'actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2015

Actifs financiers	Valeur au bilan	Catégories d'actifs financiers (*)					Juste valeur
		Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture		
Autres actifs financiers non courants	98,6	2,3	2,0	86,4	7,8	98,6	(2) et (3)
Clients et autres débiteurs	129,5	0,0	0,0	129,5	0,0	129,5	(2)
Autres actifs courants	185,0	0,0	0,0	185,0	0,0	185,0	(2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 281,2	0,0	1 281,2	0,0	0,0	1 281,2	(1)
Total	1 694,2	2,3	1 283,2	400,8	7,8	1 694,2	

(*) Au cours de l'exercice 2015, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers

Passifs financiers	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Emprunts et autres financements	8 726,8	8 701,6	25,2	9 258,2 (2)
Dettes fournisseurs	96,0	96,0	0,0	96,0 (2)
Autres passifs courants et non courants	301,7	301,7	0,0	301,7 (2)
Total	9 124,5	9 099,3	25,2	9 655,9

Mode de détermination de la juste valeur :

(1) : niveau 1 : prix coté sur un marché actif

(2) : niveau 2 : modèle interne avec données de marché observables

(3) : niveau 3 : modèle interne avec données non observables

Au 31 décembre 2014

Catégories d'actifs financiers (*)

Actifs financiers	Valeur au bilan	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants	97,3	2,2	1,5	83,8	9,8	97,3 (2) et (3)
Clients et autres débiteurs	123,2	0,0	0,0	123,2	0,0	123,2 (2)
Autres actifs courants (**)	157,3	0,0	0,0	157,3	0,0	157,3 (2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 104,9	0,0	2 104,9	0,0	0,0	2 104,9 (1)
Total	2 482,8	2,2	2 106,4	364,3	9,8	2 482,8

(*) Au cours de l'exercice 2014, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers

(**) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

Passifs financiers	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Emprunts et autres financements	8 830,0	8 800,1	29,9	9 582,5 (2)
Dettes fournisseurs	108,1	108,1	0,0	108,1 (2)
Autres passifs courants et non courants (*)	289,5	289,5	0,0	289,5 (2)
Total	9 227,7	9 197,8	29,9	9 980,2

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

Mode de détermination de la juste valeur :

(1) : niveau 1 : prix coté sur un marché actif

(2) : niveau 2 : modèle interne avec données de marché observables

(3) : niveau 3 : modèle interne avec données non observables

12. CAPITAL

	Nombre d'actions	Euros
Actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31/12/2015	113 038 156	33 911 446,80

La valeur nominale des actions est de 0,30 €.

Le nombre d'actions et leur nominal n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2015.

La société ne détient aucune de ses actions en propre. Par ailleurs les actions ne sont affectées d'aucun droit, préférences ou restrictions.

13. PROVISIONS

	01/01/15	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	31/12/15
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	42,5	3,2	(1,6)		(2,9)	41,2
Provisions pour médailles du travail	1,0	0,1	(0,3)		0,1	0,9
Provisions pour maintien en état des infrastructures	223,9	27,8	(33,5)		2,4	220,5
Provisions non courantes	267,4	31,1	(35,4)	0,0	(0,4)	262,6
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	1,0				(0,4)	0,6
Provisions pour médailles du travail	0,3				(0,1)	0,2
Provisions pour maintien en état des infrastructures	34,0				(2,4)	31,6
Provisions pour risques et charges	1,9	0,5	(0,9)	(0,3)	0,0	1,2
Provisions courantes	37,2	0,5	(0,9)	(0,3)	(2,9)	33,6

La ligne « autres mouvements » correspond pour l'essentiel aux IDR aux écarts actuariels traités en autres éléments du résultat global.

	01/01/14	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	31/12/14
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	33,4	3,1	(0,9)		6,8	42,5
Provisions pour médailles du travail	1,0	0,2	(0,2)		(0,0)	1,0
Provisions pour maintien en état des infrastructures	218,9	34,1	(33,5)		4,4	223,9
Provisions non courantes	253,4	37,4	(34,6)	0,0	11,1	267,4
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	0,9				0,1	1,0
Provisions pour médailles du travail	0,2				0,0	0,3
Provisions pour maintien en état des infrastructures	38,4				(4,4)	34,0
Provisions pour risques et charges	4,8	0,5	(3,2)	(0,2)	0,0	1,9
Provisions courantes	44,3	0,5	(3,2)	(0,2)	(4,2)	37,2

14. REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ET AVANTAGES A LONG TERME

Ces avantages consistent en des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail.

Hypothèses retenues

Le taux de rendement attendu des actifs du régime est de 1,50 % en 2014 et de 2,00 % en 2015.

Le taux de rendement réel pour l'exercice est de 3,21 % en 2014 et 2,92 % en 2015.

Evolution de l'exercice

	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	2,00%	1,50%	2,00%	1,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%
Tables de mortalité hommes	TH 11-13	TH 08-10	TH 11-13	TH 08-10
Tables de mortalité femmes	TF 11-13	TF 08-10	TF 11-13	TF 08-10
Age de départ en retraite cadre	63 ans	63 ans	63 ans	63 ans
Age de départ en retraite non cadre	63 ans	63 ans	63 ans	63 ans
Taux de charges sociales	45,0%	45,0%	45,0%	45,00%

Charge comptabilisée

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2015	2014	2015	2014
Coût des services rendus	2,5	2,1	0,1	0,1
Intérêts nets sur la provision/(actif)	0,6	1,1	0,0	0,0
Coût des prestations reconnu en compte de résultat	3,2	3,2	0,1	0,1
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes		0,0	(0,0)	0,1
Charge comptable	3,2	3,2	0,1	0,2

La charge correspondante est comptabilisée dans les charges de personnel.

Autres éléments du compte de résultat (OCI)

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2015	2014	2015	2014
(Gain)/perte actuariel sur l'engagement résultant de l'expérience	(0,8)	(1,2)	-	-
(Gain)/perte actuariel sur l'engagement résultant du changement d'hypothèses	(2,4)	7,8	-	-
(Gain)/perte reconnu en OCI durant l'exercice fiscal	(3,2)	6,6	-	-
Rendement des actifs du régime plus (élevé)/faible que celui basé sur l'actualisation	(0,0)	0,3	-	-
Montant total de (gain)/perte reconnu en OCI durant l'exercice fiscal	(3,3)	6,9	-	-

Coût des prestations définies

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2015	2014	2015	2014
Coût des services	2,5	2,1	0,1	0,1
Intérêts nets sur la provision/(actif)	0,6	1,1	0,0	0,0
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes		0,0	(0,0)	0,0
Montant total de (gain)/perte reconnu en OCI durant l'exercice fiscal	(3,3)	6,9	0,0	0,0
Total coût des prestations définies	(0,1)	10,1	0,1	0,2

Détail de la provision comptable

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2015	2014	2015	2014
Valeur actuarielle de l'obligation	(43,4)	(45,5)	(1,1)	(1,3)
Juste valeur des actifs du régime	1,6	2,0	0,0	0,0
Actif/(Provision) en fin de période	(41,8)	(43,5)	(1,1)	(1,3)

Réconciliation de la provision comptable

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2015	2014	2015	2014
Actif/(provision) en début de période	(43,5)	(34,3)	(1,3)	(1,3)
Charge comptable de l'exercice	(3,2)	(3,2)	(0,1)	(0,2)
Gain/(perte) reconnu en OCI	3,3	(6,9)	0,0	0,0
Prestations payées directement par la société	1,6	0,9	0,3	0,2
Actif/(provision) en fin de période	(41,8)	(43,5)	(1,1)	(1,3)

Réconciliation de l'engagement

(Millions d'Euros)	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2015	2014	2015	2014
Engagement en début de période	(45,5)	(36,7)	(1,3)	(1,3)
Coût des services rendus	(2,5)	(2,1)	(0,1)	(0,1)
Coût financier	(0,7)	(1,2)	(0,0)	(0,0)
(Gain)/perte actuariel - expérience	0,8	1,2	0,0	0,0
(Gain)/perte actuariel - hypothèses démographiques	(0,1)	(0,8)	(0,0)	(0,0)
(Gain)/perte actuariel - hypothèses financières	2,5	(7,1)	0,0	(0,1)
Prestations payées par les actifs	0,5	0,1	0,0	0,0
Prestations payées par la société	1,6	0,9	0,3	0,2
Engagement de fin de période	(43,4)	(45,5)	(1,1)	(1,3)

Réconciliation des actifs de couverture

(Millions d'Euros)	Indemnités fin de carrière		Médailles du travail	
	2015	2014	2015	2014
Juste valeur en début de période	2,0	2,4	-	-
Intérêts nets sur les actifs du régime	0,0	0,1	-	-
Rendement des actifs du régime plus élevé/(faible) que celui basé sur l'actualisation	0,0	(0,3)	-	-
Prestations payées	(0,5)	(0,1)	-	-
Juste valeur en fin de période	1,6	2,0	-	-

Le montant des dépenses que le Groupe s'attend à payer en 2016 au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail est de 1,2 millions d'euros.

Sensibilité

Une variation de 0,5 points du taux d'actualisation a un impact d'environ 6 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

15. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

(Millions d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014 (*)
Avances et acomptes reçus sur commandes	17,9	16,6
Dettes fiscales et sociales	171,9	161,2
Produits constatés d'avance	11,6	8,7
Autres dettes	55,0	51,6
Autres passifs courants	256,4	238,2
Produits constatés d'avance	45,4	51,4
Autres passifs non courants	45,4	51,4

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

16. CHIFFRE D'AFFAIRES

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014
Péages	2 145,6	2 081,5
Redevances des installations commerciales	39,4	39,5
Location des installations de télécommunication	10,2	10,8
Autres produits	18,6	17,5
Chiffre d'affaires hors prestations de construction	2 213,8	2 149,2
Prestations de construction (IFRIC 12)	165,3	261,1
Total chiffre d'affaires	2 379,0	2 410,3

Les redevances des installations commerciales sont perçues auprès des tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

La location des installations de télécommunication correspond essentiellement aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunication.

17. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014
Energie	(14,4)	(14,9)
Fournitures	(8,3)	(7,1)
Pièces détachées	(5,6)	(5,7)
Entretien des infrastructures	(16,6)	(20,7)
Entretien courant	(17,3)	(17,7)
Prestations de construction (IFRIC 12)	(165,3)	(261,1)
Autres charges externes	(52,9)	(53,2)
Achats et charges externes	(280,3)	(380,4)

18. CHARGES DE PERSONNEL

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014
Salaires et traitements	(112,6)	(116,2)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(72,7)	(73,8)
Intéressement	(9,2)	(9,6)
Participation	(19,7)	(20,0)
Charges de personnel	(214,2)	(219,6)

Effectifs :	Année 2015	Année 2014
Cadres	520	529
Agents de maîtrise	1 711	1 744
Employés	1 225	1 251
Total effectif	3 456	3 524

19. IMPOTS ET TAXES

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014 (*)
Taxe d'aménagement du territoire	(152,7)	(148,7)
CET / Taxe professionnelle	(61,9)	(60,0)
Redevance domaniale	(79,8)	(76,8)
Autres impôts et taxes	(6,7)	(6,9)
Impôts et taxes	(301,1)	(292,5)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

Depuis 2010, le Groupe comptabilise les 2 composantes de la Contribution Economique Territoriale (CET), la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) en charges opérationnelles, suivant le même traitement que l'ancienne Taxe Professionnelle.

La redevance domaniale est assise sur le chiffre d'affaires, la valeur locative et le nombre de kilomètres de voies et est à ce titre comptabilisée en charges opérationnelles.

La taxe d'aménagement du territoire est assise sur le nombre de kilomètres parcourus et est comptabilisée à ce titre en charges opérationnelles.

20. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	(8,3)	(9,4)
Amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé	(350,4)	(348,5)
Amortissements des immobilisations corporelles (hors location financement)	(44,0)	(44,1)
Amortissements location financement	(2,4)	(2,4)
Total Amortissements	(405,1)	(404,3)

Le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé a été révisé, à compter du 1^{er} juillet 2015, pour tenir compte de l'allongement de la durée de concession d'APRR et d'AREA. L'incidence sur la charge d'amortissement de 2015 est de 22 millions d'euros.

21. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014
Dotations nettes aux provisions actif circulant	(0,9)	(0,4)
Plus ou moins values de cession	3,4	0,7
Autres produits	6,9	5,6
Autres charges	(4,3)	(4,2)
Autres produits et charges d'exploitation	5,2	1,6

22. PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS TRESORERIE

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014
Produits nets sur cession de VMP	0,5	0,0
Produits sur instruments dérivés liés à la dette	0,0	0,1
Autres produits financiers	12,6	22,8
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie	13,1	22,9

23. CHARGES FINANCIERES

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014
Intérêts et charges financières assimilées	(292,8)	(334,0)
Résultat des couvertures de taux sur endettement financier brut	0,0	(16,1)
Transfert de charges financières	1,1	4,5
Coût de l'endettement financier brut	(291,7)	(345,6)
Autres produits financiers	5,0	0,5
Autres charges financières	(4,2)	(1,4)
Autres produits et charges financiers	0,8	(0,9)

Les commissions de non utilisation sur les lignes de crédit se sont élevées à 3,2 millions d'euros en 2015 contre 4,0 millions d'euros en 2014.

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêts) ont généré en 2015 :

- un coût supplémentaire de l'endettement financier brut à hauteur de 4 millions d'euros (20 millions d'euros en 2014),
- ainsi que des autres produits financiers complémentaires pour 5 millions d'euros (charge de 3 millions d'euros en 2014).

24. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Charge d'impôt sur les résultats

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014 (*)
Charge d'impôt courant	(357,9)	(341,5)
Produit (charge) d'impôt différé	17,0	10,4
Charge d'impôt de l'exercice	(340,9)	(331,2)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014 (*)
Résultat net de l'ensemble consolidé	538,7	419,5
Impôt sur les résultats	340,9	331,2
Résultat mis en équivalence	2,0	4,0
Résultat comptable avant impôt et mises en équivalence	881,5	754,6
Taux d'impôt applicable	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat mis en équivalence	303,5	259,8
Différences permanentes	(2,9)	(2,4)
Autres différences	40,2	73,8
Charge d'impôt comptabilisée	340,9	331,2

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

La ligne "Autres différences" intègre essentiellement les effets de la contribution exceptionnelle assise sur l'impôt de 10,7% à laquelle est assujéti le groupe, ainsi que des régimes fiscaux en vigueur amenant à la taxation d'une quote-part de certaines opérations internes.

Ventilation des impôts différés

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014 (*)
Actifs résultant de		
IFRIC 12	(140,1)	(141,5)
Provisions pour retraite et assimilés	(12,0)	(11,4)
Provisions congés payés	(5,8)	(6,5)
Participation des salariés	(6,8)	(7,6)
Retournements de swaps	-	(0,3)
Autres	(19,6)	(19,6)
Actifs d'impôt différé	(184,3)	(186,9)
Passifs résultant de		
Charges immobilisées, nettes des amortissements	129,5	136,0
Amortissement de caducité sur immobilisations renouvelables	41,9	41,9
Provision réglementées	26,3	23,3
Provisions pour renouvellement	8,4	22,8
Autres	0,4	1,0
Passifs d'impôt différé	206,5	225,0
Impôt différé passif net	22,2	38,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note 3 des principes comptables.

25. RESULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions a été calculé en tenant compte du nombre de jours écoulés depuis les dates des opérations ayant affecté le capital.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(En millions euros)	Année 2015	Année 2014
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	538,7	420,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	113 038 156	113 038 156
Résultat par action en euros	4,77	3,72
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat dilué par action	538,7	420,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	113 038 156	113 038 156
Résultat dilué par action en euros	4,77	3,72

Il n'existe aucun instrument de dilution.

26. DIVIDENDE

La société a distribué en 2015 au titre de dividendes la somme de 11,88 euros par action.

27. ENGAGEMENTS

(Millions d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Cautions diverses	22,6	22,6
Travaux à engager (1% paysage)	0,1	0,1
Total	22,8	22,7

Les cautions diverses concernent les engagements pris par la société AREA au titre de sa participation dans ADELAC.

(Millions d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Cautions bancaires	30,6	37,1
Autres engagements	0,0	0,0
Total	30,6	37,1

(Millions d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Marchés de travaux signés et non exécutés	184,4	87,3

(Millions d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Paiements futurs à un an	2,1	2,2
Paiements futurs entre 1 et 5 ans	2,7	2,7
Paiements futurs à plus de 5 ans	0,0	0,0
Total paiements futurs	4,8	4,9

Les paiements futurs concernent la location de longue durée de véhicules.

(Millions d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Encaissements futurs à un an	33,1	33,0
Encaissements futurs entre 1 et 5 ans	91,7	83,0
Encaissements futurs à plus de 5 ans	83,9	67,1
Total Encaissements futurs	208,8	183,1

Les encaissements futurs correspondent aux redevances des installations commerciales.

28. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (coentreprises et sociétés mises en équivalence), les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif.

Les transactions significatives enregistrées avec des parties liées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les travaux conclus avec le groupe Eiffage le sont à des conditions de marché et après mise en concurrence.

Société	Nature	Type	Montant	dette (créance)
Groupe Eiffage	Prestations diverses	Produits	2,0	(1,3)
	Travaux	Charges	43,7	7,8
Financière Eiffarie	Mise à disposition de personnel	Charges	1,0	0,1
	C/C Intégration fiscale			40,5
Axxès	Télépéage PL	Charges	1,0	(30,4)
	Avance de trésorerie	Produits	0,1	(2,9)
SIRA	Prestations radio Autoroute Info	Charges	1,6	0,1
	Prestations diverses	Produits	0,2	(0,2)
	Avance de trésorerie	Produits	0,2	(0,0)
	Avance de trésorerie	Charges	0,0	0,7
Park +	Avance de trésorerie	Produits	0,0	(0,1)
	Prestations diverses	Produits	0,1	-
	Prestations diverses	Charges	0,0	0,0
Adelac	Prestations diverses	Produits	5,0	(0,5)
	Prestations diverses	Charges	0,0	-
	Travaux	Invest.	0,2	-
	Mise à disposition de personnel	Produits	0,2	(0,1)
	Avance de trésorerie	Produits	4,4	(77,5)
	Péage			4,6
Altech	Produits financiers	Produits	0,0	

29. INDICATEURS DE GESTION

(Millions d'Euros)	Année 2015	Année 2014
Marge brute d'autofinancement	967	865
EBITDA	1 589	1 520
EBITDA/ chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	71,8%	70,7%

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

La marge brute d'autofinancement est égale au résultat net, majoré des amortissements et provisions, et diminué des plus-values de cession et du résultat des sociétés mises en équivalence.

30. EVENEMENTS POST CLOTURE

Un 17ème avenant au contrat de concession APRR a été approuvé par décret n° 2016-70 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2016.

Cet avenant a pour objet d'intégrer la concession relative au Tunnel Maurice Lemaire (TML) dans le contrat d'APRR et permettre ainsi une baisse significative des tarifs du TML en contrepartie d'un allongement de 10 mois au 30 novembre 2035 de la durée du contrat d'APRR (le contrat du TML s'alignant sur cette nouvelle durée).

APRR s'est également engagée à rembourser et annuler un certain nombre de subventions relatives au TML et à participer à des investissements connexes réalisés par l'Etat.

La fin de la concession d'AREA reste inchangée, au 30 septembre 2036.

31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros	KPMG SA				PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	116 500	116 500		78%	116 500	116 500		53%
- Filiales intégrées globalement					68 715	67 250		31%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes								
- Emetteur	26 589	32 179		22%	26 589	33 449		15%
- Filiales intégrées globalement					2 500	2 500		1%
Sous-total	143 089	148 679		100%	214 304	219 699		100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Autres								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	0	0		0%	0	0		0%
Total	143 089	148 679		100%	214 304	219 699		100%

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE - APRR

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

KPMG Audit

Département de KPMG SA
Tour EQHO
2, Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris – La Défense cedex

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE - APRR

36, rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT APOLLINAIRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société APRR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants des annexes aux états financiers consolidés :

- les notes 2.1 «Principes de préparation des états financiers» et 3 «Synthèse des impacts du changement de méthode à la suite de l'application de l'IFRIC 21», qui exposent les incidences du changement de méthode comptable relatif à l'application rétrospective au 1er janvier 2015 de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes » ;
- les notes 1 «Informations relatives au groupe» et 20 «Dotations aux amortissements», qui exposent les incidences sur le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé des avenants aux contrats de concessions intervenus au cours de l'exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.3.2, 2.10.1 et 2.12 des annexes aux états financiers consolidés décrivent le traitement comptable retenu par le Groupe pour la comptabilisation et l'entretien des ouvrages concédés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Les notes incluses dans les paragraphes 2.6 et 11 des annexes aux états financiers consolidés décrivent les modalités de comptabilisation et de valorisation des instruments financiers dérivés. Nous avons apprécié les données, hypothèses et paramètres sur lesquelles se fondent ces estimations et revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

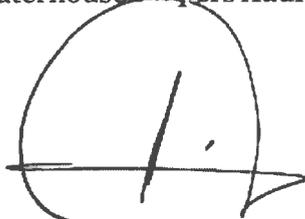
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 23 février 2016

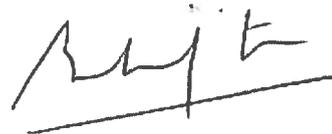
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Morin

KPMG Audit
Département de KPMG SA



Baudouin Griton